

**Interventions prioritaires à réaliser par l'aide-soignant lors de l'apparition de nouveaux symptômes :**

- Demander à l'utilisateur de rester à sa chambre ou l'accompagner vers celle-ci.
- Si l'utilisateur refuse, en raison d'un trouble cognitif ou autres, mettre en place des mesures alternatives.  
Par exemple :
  - Reconduire l'utilisateur symptomatique à sa chambre le plus souvent possible
  - Désinfecter plus souvent les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, interrupteur de lumière, rampes, etc.)
  - Favoriser une distanciation d'au moins 2 mètres entre les usagers et leur laver souvent les mains
- Aviser l'infirmière si les mesures ci-dessus ne fonctionnent pas

**Avant de contacter l'infirmière, voici les observations à faire. Est-ce que l'utilisateur présente :**

- Toux
- Fièvre
- Maux de cœur
- Maux de ventre
- Vomissement/diarrhée
- Changement dans l'autonomie (alimentation, habillement, soins d'hygiène, etc.)
- Changement de comportement (parle plus, est moins actif, se fâche facilement, etc.)
- Changement d'état de conscience (inconscient, plus endormi, incapable de répondre aux questions, difficulté à parler, etc.)

**Y a-t-il présence d'infirmière ou infirmière auxiliaire dans le milieu ?**

OUI

NON

1. Aviser l'infirmière ou infirmière auxiliaire le plus rapidement possible et suivre les recommandations de celle-ci
2. Compléter le formulaire d'observation selon les recommandations de l'infirmière

1. Mettre en place les précautions additionnelles (Gouttelettes-contact)
2. Contacter l'infirmière selon la trajectoire de votre milieu.
3. Remplir le formulaire d'observation selon les recommandations de l'infirmière.

- **Les observations doivent être faites durant la mise en place des précautions additionnelles sur chaque quart de travail**
- **Compléter le formulaire « observation de l'utilisateur présentant des symptômes infectieux par l'aide-soignant »**
- **Contactez l'infirmière ou infirmière auxiliaire selon la trajectoire de votre milieu à la fin du suivi**



**L'aide-soignant ne peut pas prendre la décision de retirer les précautions additionnelles sans avoir discuté avec une infirmière ou une infirmière auxiliaire.**

**Vous référer à votre trajectoire de communication selon votre milieu**